

Prélèvement automatique pour le règlement de l'abonnement annuel

Entre Mr ou Mme

Demeurant

.....

.....

Abonné du golf de la forêt d'Orient Et la société TRADIGEST SARL, exploitant du golf de la forêt d'Orient

Il est convenu ce qui suit :

Dispositions générales

L'abonné ayant opté pour le prélèvement automatique recevra à chaque date anniversaire de son abonnement un bordereau d'appel de cotisations informant de la tarification en vigueur des prestations enregistrées (abonnement, casier, vestiaire...) ainsi que le montant des nouvelles mensualités.

Date du prélèvement

Les prélèvements se feront le 8 de chaque mois, sauf pour la première mensualité.

Régularisation

À tout moment, si l'abonné décide de modifier ses prestations de base le montant de ses nouvelles mensualités lui sera communiqué et ce au prorata de la date anniversaire de l'abonnement.

Changement de compte bancaire

L'abonné qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque doit venir remplir le nouveau mandat de prélèvement à la réception du golf de la forêt d'Orient ou en faire la demande par e-mail ; dans ce cas, le document lui sera transmis en format de fichier PDF par e-mail également.

Il conviendra de le remplir et le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire à la même adresse.

Si l'envoi a lieu moins d'une semaine avant le 8 du mois, la modification prendra effet le 8 du mois suivant.

Si le compte précédent est bloqué, il est nécessaire de nous en avvertir. Tout rejet viendrait à être facturé.

Changement d'adresse

L'abonné qui change d'adresse doit avvertir sans délai la réception du golf de la forêt d'Orient.

Durée du prélèvement automatique

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de mensualisation est tacitement reconduit les années suivantes.

Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet sont à la charge de l'abonné. L'échéance impayée augmentée des frais bancaires est à régler directement auprès de la réception du golf.

Arrêt des prélèvements

Il sera mis fin automatiquement au prélèvement dans les cas suivants :

- Si l'abonné a manifesté par écrit (courrier ou e-mail) son intention d'arrêter son abonnement dès lors qu'il reçoit son appel de cotisation
- Après 2 rejets consécutifs de prélèvement
La fin des prélèvements ne signifiant pas la fin du contrat d'abonnement, le solde du contrat restant dû est immédiatement exigible par tout autre moyen à la convenance de l'abonné

Renseignements, réclamation, difficulté de paiement

Toute information peut être prise auprès de la réception du golf de la forêt d'Orient.

Fait à, le

Signature :